



Appel à participation

Cette opération consiste à valoriser les commerçants et les artisans du Pays Midi Quercy qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement, par l'obtention du label « **Eco-Défis des commerçants et artisans** ».

Soyez les premiers à vous engager!

Les étapes : de l'engagement à la labellisation

Vous choisissez **trois défis** parmi la liste des défis proposés au verso de cette feuille. Vous remplissez, signez et retournez ensuite à votre chambre consulaire le bulletin d'engagement joint à ce document en pointant lisiblement les défis que vous aurez sélectionnés.

Faites-vous aider dans le choix des trois défis et contactez-nous !

Une fois engagé dans l'opération « Eco-défis », vous disposez d'un **kit communication gratuit** vous permettant de communiquer sur l'opération et sur votre participation auprès de vos clients. Ce kit de communication est composé :

- . de flyers soulignant votre engagement dans l'opération par le slogan :
« **Nous agissons aussi pour préserver votre environnement.** »
- . d'une affiche vitrine (format 30x40 cm).

De mai à décembre 2011, vous bénéficiez d'un **accompagnement gratuit** dans la réalisation des défis :

- . Un conseiller vous suit et prépare avec vous votre dossier de labellisation qui sera présenté au comité de labellisation,
- . Un guide d'aide à la réalisation des défis, complété d'outils, vous est fourni.

Le dossier d'instruction est transmis au **comité de labellisation** qui se réunira fin 2011.

Le label sera valable un an. A échéance, vous devrez démontrer que vous avez maintenu les bonnes pratiques. Vous aurez également la possibilité de relever un ou plusieurs défis supplémentaires si vous le souhaitez.

Contact

Pour en savoir plus sur l'opération et vous aider à choisir parmi les défis proposés, prenez rendez-vous avec un conseiller :

Artisans : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn et Garonne
Virginie CANOURGUES, 05 63 63 09 58

Commerçants : Chambre de Commerce et d'Industrie
Catherine MAIRE, 05 63 22 26 05

Liste des défis au verso de cette feuille ➔



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :
l'Europe investit dans les zones rurales



Liste des défis

Règle : trois défis à choisir parmi la liste des défis

Possibilité de choisir :

- . Un ou plusieurs défis déjà mis en place dans votre entreprise*
- . Plusieurs défis dans une même catégorie*

ENERGIE - Maîtriser et réduire ses consommations

Ce volet a pour objectif d'optimiser la performance des équipements tels que les appareils de climatisation, les installations de chauffage, les appareils de production / fabrication, les équipements informatiques...

- ☘ Défi **ENE 1** : **EQUIPEMENT** : Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des équipements électriques, électroniques, thermiques (ex : équiper les appareils de dispositifs de mise en veille ou extinction automatique, détecteurs de présence, systèmes de régulation de la température...) et/ou s'équiper de matériel peu énergivore,
- ☘ Défi **ENE 2** : **ECLAIRAGE / VITRINE** : Optimiser l'éclairage de son commerce (ex : utiliser des lampes « basse consommation », installer des ballasts électroniques ou détecteurs de présence...) et/ou privilégier l'extinction de ses vitrines, manuelle ou automatique,
- ☘ Défi **ENE 3** : **CONTRAT ENERGIE** : Privilégier les contrats d'électricité ou de gaz proposant une offre d'énergies renouvelables (minimum 25%),
- ☘ Défi **ENE 4** : **CONDUITE SOUPLE** : Vous former et/ou former vos salariés à la conduite souple.

DECHETS – Favoriser le tri des déchets afin de les soumettre aux filières d'élimination adéquates

Afin qu'ils puissent suivre des filières appropriées, il est impératif de trier et de stocker les déchets par catégorie : les déchets non dangereux doivent être séparés des déchets dangereux ; les déchets valorisables doivent être triés pour être recyclés. Le tri s'effectue en fonction des possibilités de collecte et de valorisation existantes.

- ☘ Défi **DEC 1** : **DECHETS BANALS** : Opter pour le tri sélectif proposé par la commune ou reprise par un collecteur de déchet qui fournira un justificatif. Ce service est à contracter sur demande avec la mairie et permet de trier le verre ou les emballages,
- ☘ Défi **DEC 2** : **DECHETS DANGEREUX** : Améliorer la gestion des déchets dangereux en les séparant des autres déchets (ex : faire appel à un collecteur de déchets dangereux, apporter vos lampes à des points de collecte agréés, favoriser le retour fournisseur pour les cartouches et toners, apport en déchetterie professionnelle...),
- ☘ Défi **DEC 3** : **FLUIDES FRIGORIGENES** : Faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes conformément à la réglementation.

EMBALLAGES – Remplacer les sacs plastiques et limiter les suremballages

Les sacs jetables en plastique mettent plus de cent ans à se dégrader et représentent pour la France entière l'équivalent de la consommation de carburant automobile d'une ville moyenne de 80 000 habitants.

- ☘ Défi **EMB 1** : **SACS** : Proposer une alternative aux sacs plastiques distribués aux clients (ex : sac biodégradable, compostable, en papier ou réutilisable),
- ☘ Défi **EMB 2** : **EMBALLAGES** : Dans le cadre de votre approvisionnement opter pour le remplacement des emballages plastiques des produits et diminuer le suremballage (travail à faire avec les fournisseurs).

ECO-PRODUITS - Encourager le développement des produits plus respectueux de l'environnement

L'objectif est de diminuer l'impact des produits sur l'environnement et de répondre à l'attente des clients. Seuls les produits ayant une reconnaissance officielle pourront être choisis dans le cadre de ces défis.

- ☘ Défi **ECO 1** : **VENTE ECO-PRODUITS / CIRCUIT-COURT** : Favoriser la commercialisation des éco-produits (exemples de labels officiels : marque NF environnement, Ecolabel Européen, Agriculture biologique, Label Rouge, etc.), Et / ou des produits de saison, Et / ou de produits issus du commerce équitable et/ou des produits locaux,
- ☘ Défi **ECO 2** : **EMPLOI ECO-PRODUITS** : Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés, Et / ou utiliser des produits naturels (ex : vinaigre blanc), Et / ou faire appel à des fournisseurs ou prestataires ayant intégré une démarche environnementale,
- ☘ Défi **ECO 3** : **ECO-CONSTRUCTION** (défi réservé aux activités du bâtiment) : Privilégier dans votre réflexion de construction ou de rénovation une approche globale du bâtiment en réalisant des prestations basées sur les techniques d'éco-construction.

EAU – Améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions

L'eau est une ressource rare et menacée qu'il convient d'économiser. Elle a également un coût qui incite à limiter les consommations. Concernant les rejets d'eaux usées, les entreprises se doivent de les maîtriser pour préserver les milieux naturels.

- ☘ Défi **EAU 1** : **CONSUMMATION EAU** : Réduire et maîtriser ses consommations d'eau (ex : installer des équipements de type mousseurs, mitigeurs thermostatiques, récupération d'eau de pluie ou de production...),
- ☘ Défi **EAU 2** : **REJETS ET STOCKAGE** : Sécuriser et maîtriser ses rejets et ses stockages de produits dangereux pour limiter la pollution de l'eau (bacs de rétention, bacs à graisse, séparateur à hydrocarbures...),
- ☘ Défi **EAU 3** : **TECHNO PROPRE** : Utiliser des technologies propres dans le cadre de l'activité ou de la production (défi réservé aux activités à risque : imprimeurs, pressings, garagistes).

LOCAUX – Améliorer l'accueil des clients et la sécurité des salariés

Adaptez vos locaux aux réglementations en vigueur ou à venir en les sécurisant et les rendant accessibles à tous. Ce qui vous permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public.

- ☘ Défi **LOC 1** : **ACCESSIBILITE** : mettre en place des moyens pour faciliter l'accessibilité à votre magasin et/ou atelier aux personnes à mobilité réduite (portes, installations sanitaires, rampe d'accès, signalétique...),
- ☘ Défi **LOC 2** : **SECURITE** : effectuer le contrôle annuel des installations (électrique, incendie, gaz, matériel ...) et réaliser ou mettre à jour le document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.